



PATRIMOINE SUISSE  
SECTION VAUDOISE

Béatrice Lovis  
Présidente de Patrimoine suisse  
Section vaudoise  
Ch. des Buleses 154  
1814 La Tour-de-Peilz

[beatrice.lovis@patrimoinesuisse-vd.ch](mailto:beatrice.lovis@patrimoinesuisse-vd.ch)

[www.patrimoinesuisse-vd.ch](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch)

## Communiqué de presse

# Nouvelle loi vaudoise sur la protection du patrimoine et Recensement architectural des bâtiments du XX<sup>e</sup> siècle

La Tour-de-Peilz, le 23 juin 2020

La section vaudoise de Patrimoine suisse a suivi avec beaucoup d'intérêt la récente présentation de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine et le résultat du recensement architectural des bâtiments et ouvrages d'art du XX<sup>e</sup> siècle, construits pendant la période 1920-1975. Patrimoine suisse s'en réjouit car il s'agit là de deux instruments importants qui posent des bases solides en faveur de la protection du patrimoine bâti en général et celui, encore peu connu, du XX<sup>e</sup> siècle.

Patrimoine suisse, section vaudoise a eu le privilège d'être consulté lors de l'élaboration de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI). Celle-ci ne révolutionne pas les mécanismes actuellement en vigueur de protection mais apporte des améliorations et des clarifications appréciables. Elle renforce notamment le recensement architectural, qui constitue la base de l'appréciation qualitative des bâtiments, ainsi que les mesures conservatoires en cas d'abus. Elle précise les mesures de l'inscription à l'inventaire et clarifie les responsabilités des communes. De plus, la nouvelle loi oblige à équilibrer les enjeux patrimoniaux et les contraintes liées à l'énergie. Toutes ces nouveautés réjouissent Patrimoine suisse, qui y voit une manière raisonnable de veiller sur le patrimoine bâti et qui espère que la nouvelle loi soit largement plébiscitée par le Parlement.

Quant aux réalisations du XX<sup>e</sup> siècle, le sujet est évidemment plus délicat car il faut un certain recul pour porter un jugement de valeur. Patrimoine suisse attendait avec impatience le résultat de cette évaluation que la commission chargée de cette mission a menée à bien ces quatre dernières années. Son rapport d'évaluation scientifique fournira aux propriétaires – privés et publics – ainsi qu'à tous les acteurs dans le domaine du bâti une bonne base de référence susceptible de les guider dans leurs futures interventions. Elle fournira également au public les moyens pour apprendre à connaître et à apprécier notre patrimoine récent. Patrimoine suisse espère que les recommandations de cette commission soient appliquées dans les meilleurs délais, n'estimant pas nécessaire d'attendre la mise en œuvre de la nouvelle LPrPCI.

Depuis de nombreuses années, Patrimoine suisse est conscient de la valeur patrimoniale du stade olympique de la Pontaise et s'oppose à sa démolition future prévue dans le cadre du projet Métamorphose. C'est donc avec un immense soulagement que Patrimoine suisse a pris connaissance de l'évaluation faite par la commission, de cet objet. Celle-ci propose de lui attribuer la note \*1\*, l'élevant ainsi au rang de monument d'importance nationale, et de procéder à son classement comme monument historique. C'est une nouvelle réjouissante, qui met à l'abri le stade et sauvegarde ainsi un témoin majeur de l'ingénierie et de l'architecture des années 50.

Lien, documents : [www.patrimoinesuisse-vd.ch/actualites/2020/2800/](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch/actualites/2020/2800/)